

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0



**Occupation du domaine public**  
**1 rue des Serruriers**  
**Echafaudage du 03/06/2024 jusqu'au 05/07/2024.**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure  
VU La demande de la SCI ARMILINA / Monsieur ARMINANTE Thierry

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, pour la réalisation du ravalement de façade et la peinture de la maison, d'autoriser la pose d'un échafaudage.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** Du 03/06/2024 jusqu'au 05/07/2024.  
La SCI ARMILINA est autorisée à installer un échafaudage sur le trottoir devant le numéro 1 rue des Serruriers.
- Article 2** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société en charge des travaux, y compris un éclairage du chantier pour la nuit, l'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim. Elle devra en outre indiquer aux piétons d'utiliser le cheminement d'en face.
- Article 3** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 4** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5** Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- SCI ARMILINA / Monsieur ARMINANTE Thierry

Holtzheim le 15 mai 2024.  
Par délégation du Maire  
L'adjoint Bruno MICHEL

